

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

Mme Viviane PLANCHAIS a été désignée secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	15	0
Nombre de procurations	6	1
Nombre de suffrages exprimés	21	1

Etaient présents	Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Pierre BOILEAU Monsieur Henry LEMOINE Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Christophe SONREL Monsieur Philippe ARNOULD Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Jean-Jacques PIERRET Madame Viviane PLANCHAIS Monsieur Serge DE CARLI Madame Martine BOCOUM Monsieur Bernard BERTELLE Monsieur Didier JACQUOT-HECK Madame Blandine SOUVAY Monsieur Valentin DETHOU
Ont donné procuration	Monsieur François DIETSCH à Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Pierre BOILEAU Monsieur Jean-Marc FOURNEL à Monsieur Philippe ARNOULD Monsieur David GARLAND à Madame Viviane PLANCHAIS Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Valentin DETHOU Monsieur Bertrand MASSON à Madame Martine BOCOUM Madame Michèle PILOT à Monsieur Daniel MATERGIA
Etaient excusés	Monsieur Alde HARMAND Madame Catherine PAILLARD Monsieur Yannick HELLAK Monsieur Pascal SCHNEIDER Madame Chantal FINCK Monsieur Ousmane SAMB Madame Véronique BILOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Agnès MAYER, Payeur départemental, EXCUSEE

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JANVIER 2024
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

**CDG 24/04 - MISSIONS OBLIGATOIRES - POLE RESSOURCES &
DEVELOPPEMENT - UNITE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES - SERVICE
FINANCES - COMPTE DE GESTION 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2023 dressé par Madame le Payeur départemental.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



**Daniel MATERGIA
Maire de SANCY**

